



Code d'éthique

23 octobre 2018

Présentation

Halte Soleil a ouvert ses portes en août 1986. C'est un organisme à but non lucratif (OBNL) qui peut accueillir 9 personnes à la fois. Desservant en priorité les familles naturelles, l'organisme offre ses services 24h par jour, 7 jours sur 7. Il faut réserver car les places sont limitées.

Halte Soleil est géré par un conseil d'administration composé de sept parents et amis. Une direction générale voit au bon fonctionnement de l'organisme. Il est membre de la table de concertation des maisons de répit de la Montérégie. Un financement de base (60%) est assuré grâce à une subvention *Soutien à l'action communautaire* (SOC) du gouvernement du Québec. Les autres sources de financement proviennent de diverses subventions ou programmes gouvernementaux et d'autofinancement.

Une dizaine d'animatrices ainsi que des employées engagées sur des projets tels que « Carrière-Été » et des subventions salariales du CLE (centre local d'emploi) assurent le bien-être des usagers.

Grâce à certains projets gouvernementaux, beaucoup de bénévolat et à la contribution des parents, Halte Soleil réussit à donner les services nécessaires aux usagers tout en permettant à leurs familles de prendre un répit en toute confiance.

Services offerts

- **Service de dépannage** à toute heure du jour et de la nuit pour les urgences telles que : maladie des parents, funérailles, etc.
- **Service de répit planifié** pour quelques heures, quelques jours ou plus d'une semaine pour le ressourcement des parents.
- **Service d'assistance et de soutien (gardiennage)** pour quelques heures, quelques jours ou quelques semaines. Cette mesure vise à aider les personnes vivant avec une déficience intellectuelle ou physique à avoir des activités de la vie quotidienne (AVQ).

Mission

Halte Soleil a pour mission de favoriser le maintien dans la communauté des personnes vivant avec une déficience intellectuelle avec ou sans handicap physique.

- Halte Soleil offre un service de : répit, gardiennage et dépannage
- La participation avec divers organismes du milieu communautaire et gouvernemental
- Assistance et support aux familles et aux membres utilisateurs

Objectifs

- Offrir une alternative rassurante et de qualité, basée sur des structures favorisant l'épanouissement et le développement de la personne handicapée intellectuellement et / ou physiquement
- Favoriser le maintien des personnes handicapées dans la communauté
- Supporter rapidement et directement les familles
- Stimuler le développement des personnes ayant une déficience intellectuelle par l'organisation d'activités adaptées.

Valeurs

Nos valeurs sont celles d'aidants et de principes humanistes. Ces valeurs guident nos actions, notre sens moral et donc notre éthique :

- Respect de la personne et de leur proche :
Bienveillance, humilité, tolérance et patience.
Intégrité : Honnêteté, rigueur et justice
- Respect du potentiel de la personne et de la contribution des proches.
- Communication réussie : franchise, transparence, clarté et cohérence permettant l'ouverture l'écoute et la confiance

Code d'éthique

Le code s'applique à tous les membres : employés, bénévoles, stagiaires et administrateurs. Ceux-ci, par leurs actions et leurs décisions, jouent un rôle très important dans la réalisation de la mission de l'organisme et dans la valorisation de son image sociale.

Les personnes concernées par le présent code doivent contribuer au maintien et à la défense de la bonne réputation de Halte Soleil et demeurer loyales, ceci dans toutes les formes de communication y compris sur les réseaux sociaux.

Ils se doivent également de respecter la hiérarchie (*voir organigramme en annexe*) dans leurs communications.

Ce code d'éthique est en vigueur dès son approbation par le conseil d'administration. La violation des règles mentionnées dans ce document est sujette à des sanctions allant de la réprimande jusqu'à l'exclusion.

Le présent code d'éthique a pour but d'accorder la priorité aux valeurs qui fondent les prises de décisions et de contribuer à une meilleure compréhension de celles-ci et ce, en respectant les énoncés contenus dans les chartres des droits et libertés :

Les personnes présentant des incapacités intellectuelles ont les mêmes droits que n'importe quel autre humain. Mais puisque ces personnes sont plus vulnérables, il est encore plus important d'encadrer leurs droits par des lois. Ainsi, on vise à les protéger des abus sous toutes les formes, à voir à ce que leurs besoins soient satisfaits et à leur permettre de développer au maximum leurs capacités.

La Charte des droits et libertés de la personne permet à la personne présentant des incapacités intellectuelles de prendre ses décisions de façon autonome et sans emprise extérieure si elle est capable. Elle lui accorde le droit à la vérité et à l'information en autant qu'elle puisse être capable de comprendre. Elle la protège contre le harcèlement, l'exclusion, l'exploitation sous toutes ses formes, l'intrusion et la violation de certains espaces privés.

A. Confidentialité

Les renseignements personnels concernant l'utilisateur ou les membres de son entourage doivent être protégés et traités en toute confidentialité.

B. Dignité

Chacun doit respecter l'intégrité et la vie privée des autres. Les usagers doivent être traités avec respect et dignité en tout temps et en toutes circonstances. Les soins et services offerts doivent l'être dans un climat de confiance et en toute sécurité.

C. Intégrité

Il est interdit à toute personne concernée d'accepter tout don, toute marque d'hospitalité ou tout autre avantage, quelle que soit sa valeur, qui peut influencer son indépendance de jugement dans l'exercice de ses fonctions ou qui risque de compromettre son intégrité

Il est interdit à toute personne concernée d'utiliser les ressources de Halte Soleil à des fins personnelles.

D. Plus spécifiquement

Dans le but de respecter la confidentialité et par éthique professionnelle, les relations d'amitié avec les familles doivent demeurer dans un cadre professionnel, sous l'autorité de l'équipe de direction.

Nhj Entrée en vigueur

Le présent code d'éthique des administrateurs, employés, bénévoles et stagiaires est entré en vigueur le jour de son adoption par le conseil d'administration de Halte Soleil.

Adopté le 23 octobre 2018

Nom du président du CA

Nom du secrétaire du CA

Signature du président du CA

Signature du secrétaire du CA